



**Groupement d'achat
pour les granulés de bois**

NOTICE : l'adhésion au groupement 2026-2028

3 documents à compléter et nous transmettre :

- Fiche de collecte

Renseigner les mentions obligatoires (avec un *)

Renseigner si possible les autres informations

Attention : le fichier renvoyé doit être conservé au format « Excel »

- Décision de l'assemblée délibérante

Modèle disponible

A nous transmettre en format PDF avec les visas

- Acte d'adhésion à la convention constitutive

A nous transmettre en PDF, daté et signé

Formant le dossier dématérialisé à transmettre à : energies@sehv.fr

Attention : date limite des dépôts de dossiers d'adhésion fixé au 4 avril 2025